



Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Conformément aux articles L.2312-1 ; L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT

Assemblée Générale

Le 27 Février 2026 *

Salle des Mariages

LE REVEST Les Eaux

* : 2ème convocation

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20260227-2026AG2702_1-AU
Date de réception préfecture : 02/03/2026

INTRODUCTION

Conformément à l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Avant l'examen du budget, l'exécutif d'un EPCI qui comprend au moins une commune de + 3 500 habitants, présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- * Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes en fonctionnement et investissement, en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité...
- * Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- * La structure et la gestion de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants ou les EPCI de + de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation doit comporter également une présentation de la structure, l'exécution et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit comporter également les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et le besoin de financement de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire est communiqué (dans le respect des délais prévus) aux membres des assemblées délibérantes afin de permettre la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le rapport d'orientation budgétaire donne lieu à un vote.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être accessible de manière dématérialisée, site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après son adoption (décret 2016-841 du 23 juin 2016).

I. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

A) MACRO ÉCONOMIE

CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL :

Comme en 2025, le contexte économique mondial est incertain du fait des tensions géopolitiques et économiques persistantes.

Pour les deux prochaines années, la croissance mondiale est prévue en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

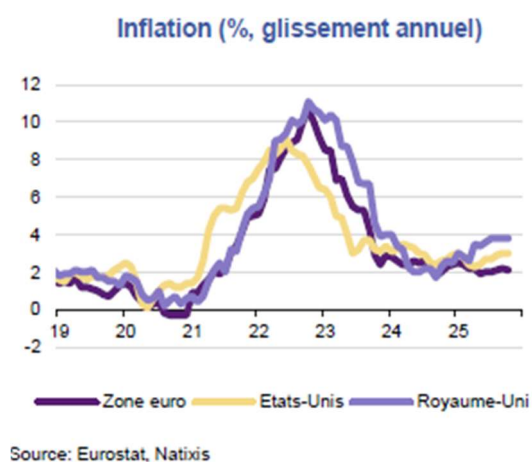
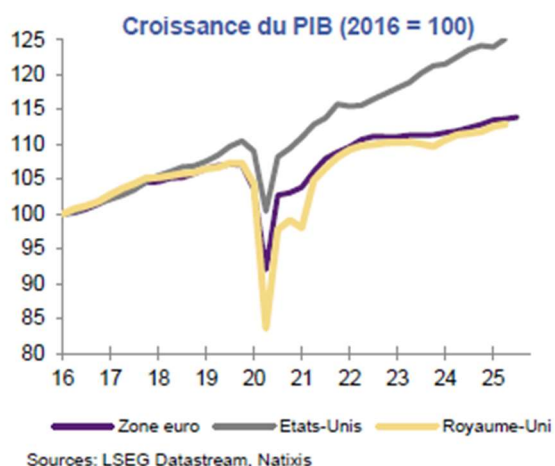
Aux États-Unis l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, un rythme qui reste cependant élevé.

En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci fait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane).

Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés.



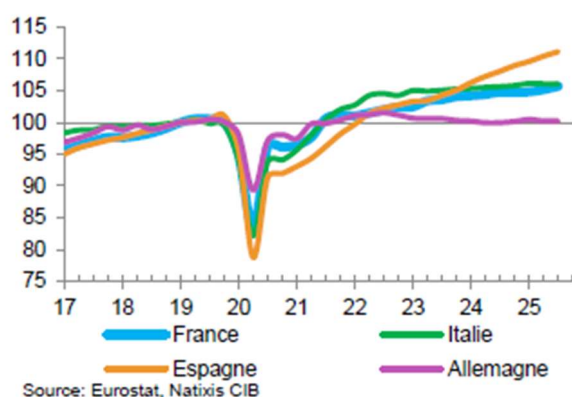
CONTEXTE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie.

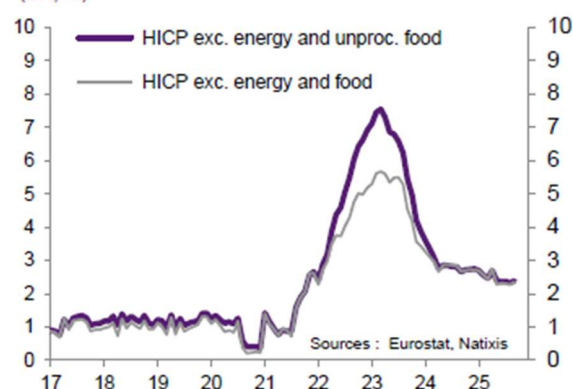
La croissance allemande redémarrerait en 2026 (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

L'inflation devrait rester en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE à 2,1 % en 2025, avant de fléchir plus nettement à 1,7 % en 2026, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



Zone euro: Inflation ICPH et inflation sous-jacente (GA, %)



FRANCE :

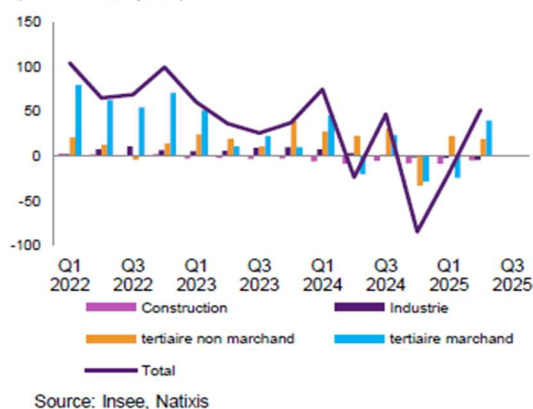
L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continue à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025 et devrait rester modérée en 2026.

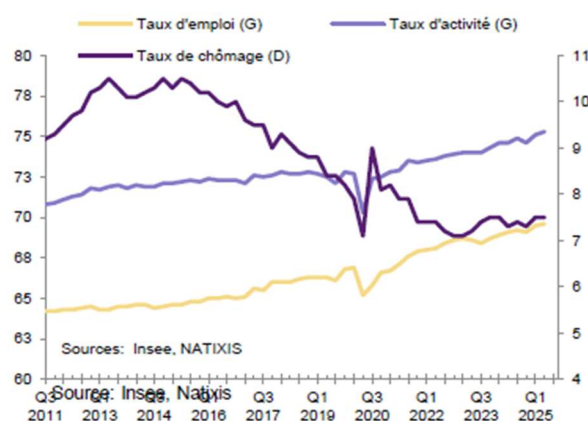
On constate un coup de frein sur l'emploi, un ralentissement des salaires et surtout un taux de chômage attendu en légère hausse.

Le contexte économique reste incertain face aux incertitudes politiques persistantes.

Evolution de l'emploi par secteurs
(milliers d'emplois)



Evolution du marché du travail



Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter.

Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.

Le Premier ministre a finalement décidé d'utiliser l'article 49 alinéa 3 de la Constitution et le budget a été adopté le 2 février 2026.

Entre exigences européennes, contraintes financières, besoins économiques et absence totale de majorité, le Gouvernement ne recule pas devant l'obstacle et cherche à trouver un chemin démocratique pour la loi de finances pour 2026.

Les finances traversent un temps orageux, spécialement en France. C'est un état de fait qui doit être pris en compte dans la politique d'emprunt des collectivités : profiter des créneaux de calme...

Le secteur public territorial porte l'essentiel de l'investissement public en France. Les décideurs locaux manquent de visibilité et de lisibilité pour se projeter dans les projets nécessaires aux transitions comme à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

La préparation et les débats sur le **projet de Loi de finances pour 2026 (PLF 2026)**, confirment la volonté de l'Etat de faire des économies, tout particulièrement sur le budget des collectivités territoriales, dans un contexte général de crise budgétaire et parlementaire.

La tendance de fond de la Loi de finances 2026 devrait donc rester la même, avec cet objectif de forte réduction de la dette d'ici 2029 demandé par l'Union Européenne.

Un effort d'au moins 5 milliards d'Euros serait encore demandé aux collectivités locales en 2026.

Il faut particulièrement noter que :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait rester stable en 2026, après avoir finalement légèrement augmentée en 2025. La péréquation verticale (DSR et DSU) devrait être revue.
- Le nouveau « fonds de précaution » pour les collectivités territoriales instauré en 2025 (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales "DILICO") n'est pas reconduit en 2026 pour les communes.
- Le Fond de Compensation de TVA verrait ses modalités d'attribution modifiées dans l'objectif de contenir sa dynamique.
- La dotation d'équipement des territoires ruraux "DETR" et la dotation de soutien à l'investissement local "DSIL" pourraient être globalisées dans un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) incluant également la Dotation Politique de la Ville (DPV).

Il est à rappeler aussi qu'avant ce PLF 2026, la hausse des cotisations de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales "CNRACL" de l'ordre de 3 points par an entre 2025 et 2028 avait été actée en 2025.

Enfin, la fiabilisation des « valeurs locatives » des logements servant au calcul de la fiscalité locale, qui était prévue en 2026 afin de parvenir à une plus grande équité fiscale, a été suspendue fin novembre par le gouvernement face aux nombreuses protestations enregistrées.

Dans l'attente des arbitrages du parlement sur ce PLF 2026, on semble s'orienter une nouvelle fois en 2026 vers un ensemble de mesures d'économies plus ou moins étendues impactant de manière non-négligeable les finances de collectivités territoriales.

Dans le cadre du Débat d'orientation budgétaire 2026 voici enfin les principaux éléments d'informations concernant le Syndicat.

B) LE SYNDICAT ET LE GROUPEMENT DE COMMANDES

1. L'année 2025 : La procédure relative aux marchés divers (2026-2027-2028)

La situation économique s'est stabilisée. Les délais de livraison sont respectés et les collectivités ne subissent plus de pénurie.

Afin de renouveler les marchés divers et préparer les 5 procédures d'appels d'offres, à savoir :

- ◆ Les fournitures de bureau, de librairie, scolaire et mobiliers administratifs et scolaires
- ◆ Les fournitures d'habillement, d'articles chaussants, d'accessoires, et EPI
- ◆ Les fournitures de produits d'entretien et d'équipements
- ◆ Les fournitures de matériels et équipements pour les restaurants scolaires
- ◆ Les fournitures de matériaux, matériels et équipements pour les services techniques

Accusé de réception en préfecture
088-258301126-20260227-2026AG2702_1-AU
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

La phase de sourcing s'est déroulée de décembre 2024 à février 2025 avec 54 entreprises (attributaires, non retenus et demandes spontanées).

Un travail de ré-allotissement a été entrepris sur la procédure de fourniture de matériaux, matériels et équipements pour les services techniques, en regroupant des familles de produits et un lot a été créé ayant pour objet les fournitures pour bâtiments et voirie (travaux en régie).

La procédure est composée de 17 lots au lieu de 19.

Les 5 procédures, représentant 48 lots, ont été attribuées sous la forme d'accords-cadres à bons de commande.

La durée retenue pour l'exécution des marchés divers est de 2 ans fermes avec possibilité de reconduction pour 1 an.

Dans le cadre de la loi AGECE, et suite au décret 2024-134 du 21 février 2024, la liste des produits visés est modifiée (ajout des articles d'équipement de sport, et matériels pour les espaces verts), ainsi que la part minimale des acquisitions qui doit être issue des filières du réemploi, de la réutilisation, ou du recyclage.

Ce décret fixe également une progression pluriannuelle de ces pourcentages jusqu'à 2030 et la possibilité de comptabiliser les dons.

Les lots des 5 procédures ont été attribués lors des commissions d'appels d'offres des 30 octobre et 6 novembre 2025.

Seul le lot H01 (habillement, articles chaussants pour la restauration scolaire, EHPAD, activités périscolaires et petite enfance) a été déclaré infructueux en l'absence d'offres.

Une nouvelle procédure a été lancée et publiée en date du 8 décembre 2025 et la remise des offres a été fixée au 8 janvier 2026.

Les marchés Divers ont fait l'objet d'une réunion de déploiement le 6 février 2026 à la salle COUROS de LA VALETTE réunissant les élus, gestionnaires et attributaires (20 entreprises).

Cette réunion a permis aux gestionnaires de prendre contact avec les nouveaux titulaires de chacun des lots concernés et de se familiariser avec leur site de commande en ligne et leurs catalogues.

La procédure Marchés Alimentaires en cours

Les marchés sont en cours d'exécution depuis le 1er janvier 2025.

Lors de la commission d'appel d'offres du 21 octobre 2024, le lot « surgelés BIO » a été déclaré sans suite et les lots « pâtes alimentaires BIO », « pâtes alimentaires fraîches » et « produits en circuits courts et direct producteurs » ont été déclarés infructueux en l'absence d'offres.

Les lots ont fait l'objet d'une nouvelle consultation et attribués début 2025, sauf le lot relatif aux produits de circuits courts et directs producteurs, qui n'a pas été relancé en l'absence de candidat.

Puis, en juin 2025, la société LERDA a résilié les lots pour lesquels il était attributaire, à savoir, les lots relatifs à la fourniture de porc BIO, d'agneau et mouton BIO ainsi que le veau conventionnel.

Seuls les lots relatifs au porc BIO et au veau conventionnel ont été relancés en intégrant la viande surgelée dans le lot relatif au porc BIO afin de permettre de livrer les commandes passées par les collectivités, en période de difficulté sur la viande Bio.

Les lots ont été attribués lors de la commission d'appel d'offres du 7 octobre 2025.

La filière des produits biologiques souffre du manque d'éleveurs.

En novembre 2025, la société LANZA, attributaire du lot « pâtes fraîches » depuis mars 2025, a été mise en liquidation judiciaire et ce lot ne sera donc pas relancé en 2026.

2. L'année 2026 : La procédure Denrées Alimentaires conventionnelles et biologiques

La procédure relative aux Marchés Divers

Le lot H01 ayant pour objet la fourniture d'habillement, articles chaussants, accessoires et E.P.I pour les personnels des cuisines et d'entretien (vie scolaire, périscolaire, petite enfance, RPA, EHPAD...) a été attribué lors de la commission d'appels d'offres du 29 janvier 2026.

La procédure Marchés Alimentaires pour la période 01/01/2027 au 31/12/2029

Afin de préparer la nouvelle procédure d'appels d'offres, la phase de sourcing se déroule sur les mois de décembre 2025 à février 2026 avec la rencontre de 30 fabricants et 20 distributeurs spécialisés dans les denrées alimentaires.

Plusieurs échantillons ont été donnés à des collectivités volontaires afin d'évaluer de nouveaux produits dans le cadre de la réactualisation des bordereaux de prix unitaires.

Pour rappel, dans le cadre de la loi EGAlim, complétée par la Loi Climat et Résilience, et depuis le 1er janvier 2024, il est fixé comme objectif complémentaire majeur pour la restauration collective, d'atteindre 60% des produits durables et de qualité pour les viandes et les poissons, et il est maintenu le taux de 50% de produits durables dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

Afin de répondre aux objectifs fixés par la loi EGALIM, le SIVAAD poursuit sa démarche qualité en mettant en avant les produits durables et de qualité.

Au 1er janvier 2027, La certification environnementale de niveau 2 (CE2) ne sera plus prise en compte, seul le niveau 3 (HVE) sera « éligible EGALIM ».

Le niveau 3 : Haute Valeur Environnementale (HVE) requiert des obligations de résultats mesurées sur des indicateurs environnementaux (biodiversité, produits phytosanitaires, fertilisation, irrigation).

Le label Agri-Ethique est un modèle fondé sur le commerce équitable appliqué aux filières françaises. Ce label affiche une croissance continue.

De nombreux partenaires distributeurs ont rejoint ce label.

Un ré-allotissement ou une modification de l'intitulé des lots est en cours de réflexion suite aux problèmes de livraison en raison de rupture, pour plusieurs lots BIO.

La durée des accords-cadres à bons de commande sera de 2 ans fermes et une année complémentaire par reconduction tacite, soit une durée allant du 01/01/2027 au 31/12/2029.

Le recensement auprès des collectivités se fera en deux temps. Un premier recensement en février 2026, pour les produits issus de l'agriculture biologique, et un deuxième recensement, en mars 2026 pour les produits issus de l'agriculture conventionnelle.

DENRÉES ALIMENTAIRES CONVENTIONNELLES ET BIOLOGIQUES 2025/2026**RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE
DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES EXÉCUTANT LES PRESTATIONS**

FOURNISSEURS	SITUATION GÉOGRAPHIQUE	Minimum Prévisionnel en € HT	Maximum Prévisionnel en € HT
POMONA Épisaveurs	VEDÈNE (84)	455 320 €	1 551 133 €
Laboratoires RIVADIS	LOUZY (79)	4 375 €	48 760 €
POMONA Terre Azur	LA FARLEDE (83)	313 934 €	1 049 678 €
L'EURASIENNE	SOLLIES PONT (83)	18 586 €	75 552 €
MIDI VIANDES	LA CRAU (83)	91 655 €	354 334 €
GFD LERDA	LE MUY (83)	66 447 €	251 513 €
TSA VIANDES	LA VALETTE du VAR(83)	169 284 €	646 524 €
SYSCO France	BEZIERS (34)	737 326 €	2 955 266 €
POMONA PASSION FROID	AIX EN PROVENCE (13)	548 626 €	1 786 961 €
<i>POMONA PASSION FROID</i>	AIX EN PROVENCE (13)	121 246 €	517 551 €
<i>GFD LERDA VIANDES BIO</i>	LE MUY (83)	26 671 €	131 516 €
<i>NATURDIS BIO</i>	GRASSE (06)	90 232 €	342 850 €
<i>Laboratoires RIVADIS BIO</i>	LOUZY (79)	5 482 €	34 630 €
<i>BIOCOOP</i>	NOVES (13)	48 622 €	241 787 €
<i>BIOFINESSE</i>	TOULOUSE (31)	42 714 €	215 817 €
<i>SDA</i>	ANCENIS (44)	30 504 €	142 652 €
TOTAL HT DES DÉCLARATIONS D'ENGAGEMENT Minimum et Maximum pour 2025 et 2026		2 771 024 €	10 346 524 €
Fournisseurs VAROIS	•→	24,78%	
Fournisseurs REGIONAUX	•→	29,19%	
Fournisseurs NATIONAUX	•→	46,03%	

**RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES EXÉCUTANT LES PRESTATIONS
MARCHÉS DIVERS 2026/2027- 2028**

Fournisseurs attributaires	Sièges ou Etablissements exécutant les prestations	Montants minimum annuel des engagements HT	Montants maximum annuel des engagements HT
AOO1 LIBRAIRIE - PAPETERIE - SCOLAIRES			
CHARLEMAGNE Professionnel	LA VALETTE DU VAR (83)	517 880 €	2 982 811 €
TG INFORMATIQUE	MARSEILLE (13)	2 863 €	21 166 €
AOO2 HABILLEMENT ET EPI (Restauration, Techniques, Police municipale)			
LEGALLAIS SAS	HEROUVILLE ST CLAIR (14)	11 602 €	134 050 €
SEISE SAS	ST LAURENT DU VAR (06)	39 852 €	248 300 €
ABILIS LOGISTIQUE	MOURMELON le Petit (51)	19 654 €	164 600 €
GK PROFESSIONNAL	SAINT MAXIMIN (60)	17 418 €	166 050 €
AOO3 ENTRETIEN - NETTOYAGE - HYGIÈNE			
ORRU	LA GARDE (83)	20 214 €	172 500 €
Laboratoires RIVADIS	LOUZY (79)	23 633 €	137 300 €
5S Groupe ADELYA	AUBAGNE (13)	184 106 €	1 120 550 €
SAS COLDIS	ENTRAIGUES S/SORGUES (84)	27 862 €	203 550 €
SAS PLG	PONT SAINT MARTIN (44)	3 008 €	53 620 €
ANIMO CONCEPT	MARSILLARGUES (34)	12 102 €	83 100 €
AOO4 MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS DES RESTAURANTS DES COLLECTIVITÉS			
CHOMETTE	GRIGNY (91)	20 780 €	233 700 €
CHARLEMAGNE Professionnel	LA VALETTE DU VAR (83)	2 224 €	47 100 €
AOO5 PRODUITS SPÉCIFIQUES AUX SERVICES TECHNIQUES			
SAR	NANTERRE (92)	8 405 €	72 600 €
L'ENTREPÔT DU PEINTRE BIOPAINT	NICE (06)	53 671 €	401 200 €
KELIAS	SAINT HERBLAIN (44)	26 754 €	215 000 €
REXEL FRANCE	PARIS (75)	32 179 €	547 700 €
CEF YESSS ELECTRIQUE	FRANCHEVILLE (69)	37 855 €	358 100 €
RACINE SAP	BRIGNOLES (83)	40 333 €	365 400 €
BERGON	LE MUY (83)	21 611 €	231 100 €
FOUSSIER	ALLONNES (72)	23 259 €	354 100 €
WURTH	ERSTEIN (67)	16 703 €	204 300 €
LEGALLAIS SAS	HEROUVILLE ST CLAIR (14)	18 053 €	348 000 €
COMASUD ST GOBAIN	MARSEILLE (13)	9 754 €	190 700 €
TOTAL DES ENGAGEMENTS MINI/MAXI HT POUR 2026/2027- 2028		1 191 775 €	9 056 597 €
Fournisseurs VAROIS	➡	50,53%	
Fournisseurs REGIONAUX	➡	24,35%	
Fournisseurs NATIONAUX	➡	25,11%	

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20260227-2026AG2702_1-AU
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Les Réalisations 2025 et l'évolution des achats réalisés dans le cadre du Groupement

Ces chiffres ont été obtenus par la saisie des relevés trimestriels remis par les fournisseurs et transmis aux adhérents pour contrôle, la date limite pour apporter des modifications a été fixée au 30 Janvier 2026.

Les chiffres, après corrections, ont été arrêtés selon le tableau ci-dessous :

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers Coordonnateur du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du VAR				
ÉVOLUTION DES ACHATS RÉALISÉS DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE 2022 A 2025				
	2022	2023	2024	2025
DENREES ALIMENTAIRES (conventionnelles + biologiques)	4 399 420 €	5 632 083 €	5 841 714 €	6 758 965 €
PRODUITS ENTRETIEN HYGIENE ET NETTOYAGE	738 258 €	838 162 €	821 099 €	847 512 €
LIBRAIRIE PAPETERIE SCOLAIRES	1 681 350 €	1 804 818 €	1 875 607 €	1 888 593 €
HABILLEMENT ET EPI RESTAURANTS SCOLAIRES SERVICES TECHNIQUES POLICE MUNICIPALE	385 348 €	470 392 €	419 964 €	508 868 €
VAISSELLE ACCESSOIRES MATÉRIEL DE CUISINE/ MOBILIER	85 422 €	79 166 €	72 475 €	86 896 €
PRODUITS SPÉCIFIQUES AUX SERVICES TECHNIQUES	1 253 428 €	1 561 050 €	1 618 717 €	1 678 660 €
TOTAL	8 543 226 €	10 385 671 €	10 649 576 €	11 769 494 €

L'adhésion au Groupement et/ou au SIVAAD de nouvelles entités entre 2022 et 2025 : SANARY, LE PRADET, Communauté SUD Ste BAUME, SAINTE MAXIME, CARQUEIRANNE explique, en grande partie, l'augmentation conséquente du volume des achats réalisés.

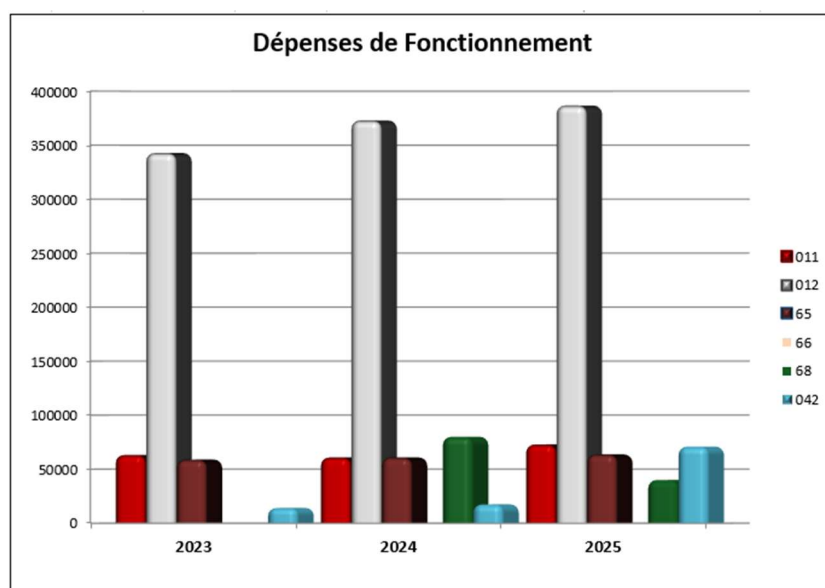
II. LA SITUATION FINANCIÈRE

A) Évolution des dépenses et des recettes de Fonctionnement de 2023 à 2025 Le Personnel : effectifs et rémunérations en 2025

A-1) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (Réelles et Mixtes)

Chapitre/Année	2023	2024	2025
011	63 162	60 887	72 891
012	342 754	372 801	386 624
65	58 859	60 891	63 680
66	0	0	
68	0	80 000	40 000
042	14 082	17 439	70 930
Total Général	478 857	592 018	634 125

011	<i>Charges à caractère général</i>
012	<i>Charges de personnel et frais assimilés</i>
65	<i>Autres charges de gestion courante</i>
66	<i>Charges financières</i>
68	<i>Dotations aux provisions</i>
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Chapitre globalisé 011** (charges à caractère général)

Depuis plusieurs années, le SIVAAD poursuit ses efforts de rigueur budgétaire et les dépenses sont celles strictement nécessaires au fonctionnement du Syndicat.

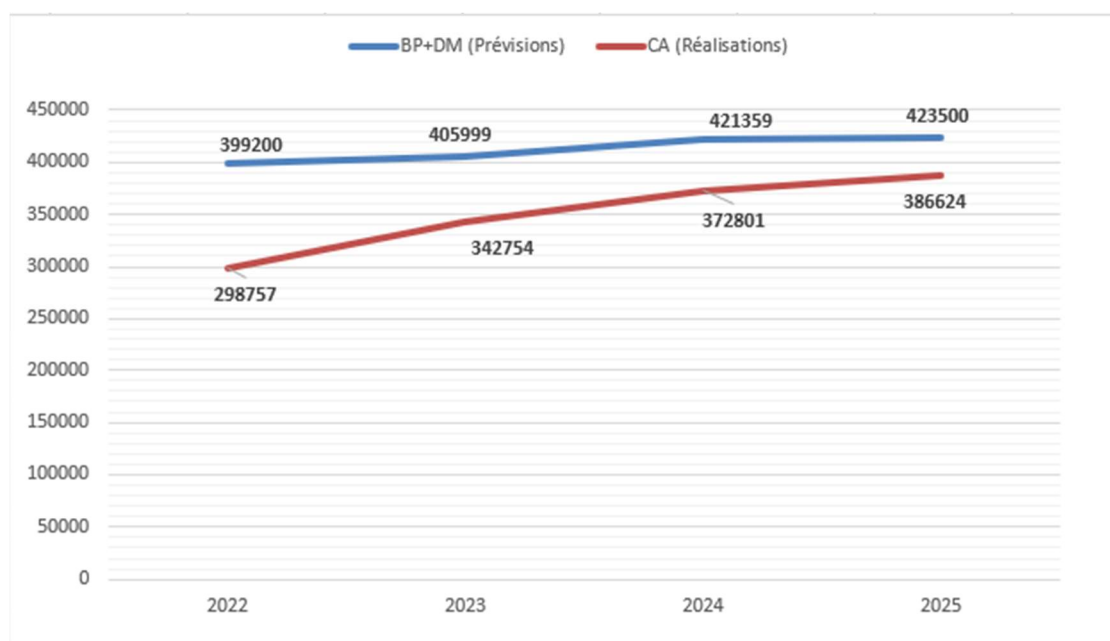
En 2025, le SIVAAD a organisé diverses réunions pour ses adhérents :

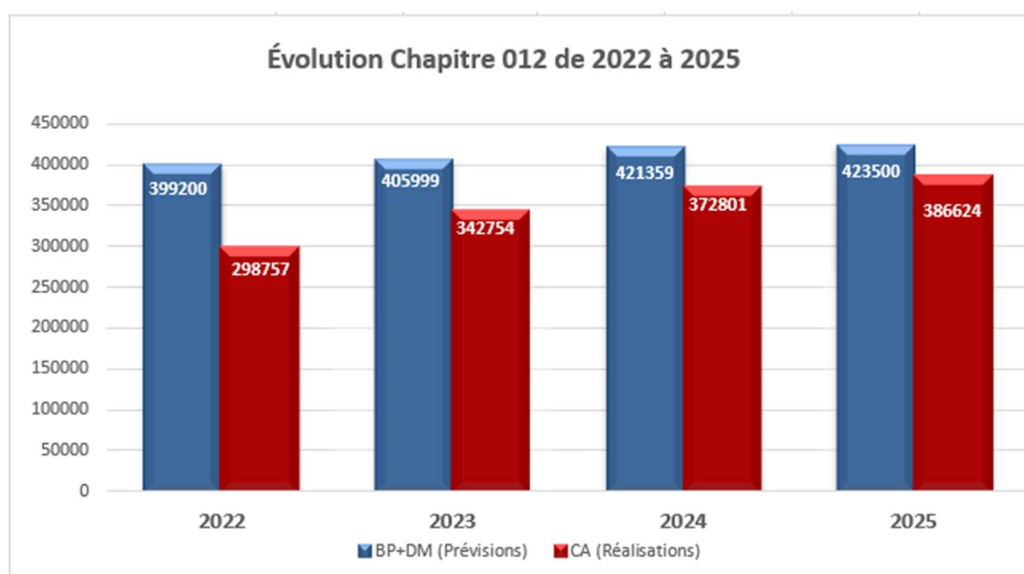
- **En Février** : Réunion de déploiement des marchés alimentaires à LA VALETTE
- **En Avril** : Formation Certibiocides réalisée par la société CRC FORMATION
- **En Juin** : Formation culinaire organisée avec la société FAYO
- **En Novembre** : Réunion technique à PIERREFEU
- Une conférence interactive sur le gaspillage alimentaire par la société BIOSPHERE à la commune du PRADET

Dans le cadre du contentieux RH en cours, suite à une requête indemnitaire de l'agent, le SIVAAD a dû avoir recours à l'assistance d'un médecin-expert et d'un avocat, ce qui a occasionné des frais supplémentaires au chapitre 011.

Chapitre globalisé 012 (charges de personnel et frais assimilés)

Le chapitre 012 (dépenses) doit être regardé avec le chapitre 013 (recettes) où se trouvent les remboursements sur congé de maladie du personnel : 12 534 € en 2025

Évolution du Chapitre 012 en prévisions (BP+DM) et en réalisations (CA)



Le Personnel : effectifs et rémunérations en 2025

Les dépenses liées au personnel en 2025 tiennent compte des modifications réglementaires, des avancements d'échelon de droit unique.

En 2025, les dépenses de personnel prennent en compte 2 agents en CITIS (congé pour invalidité temporaire imputable au service).

- 1 Agent (adjoint administratif) placé en CITIS provisoire suite à une demande de reconnaissance de sa pathologie en maladie professionnelle et qui a déposé une requête en référé expertise et une requête indemnitaire.
L'expertise judiciaire a eu lieu et une ordonnance de clôture de l'instruction à la date du 27/03/2026 a été reçue.
- 1 Agent (rédacteur) ayant été placé en congé pour invalidité imputable au service, suite à un accident de trajet en décembre 2023. L'agent a repris à mi-temps thérapeutique puis a de nouveau été arrêté et bénéficie depuis de télétravail thérapeutique.

Les effectifs au 31 Décembre 2025 : 6 agents titulaires

- 1 Attaché Principal
- 1 Rédacteur principal 1^{ère} classe
- 1 Rédacteur (en CITIS accident de trajet)
- 3 Adjoints administratifs (dont 1 en invalidité depuis 2018 et actuellement en CITIS)

La rémunération :

Traitement indiciaire : montant réalisé au 64111 = 181 818 €

Adjoints : indices majorés de 369 à 435

Rédacteurs : indices majorés de 482 à 592

Attaché : indice majoré 811

Supplément familial et indemnité de résidence : montant réalisé au 64112 = 6 416 €

N.B.I : montant réalisé au 64113 = 2 954 €

Régime indemnitaire : montant réalisé au 64118 = 77 944 €

RIFSEEP (IFSE et CIA en 2025)

Le temps de travail : Temps complet (de 35 à 39 h avec RTT) pour tous les administratifs

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)

On trouve à ce chapitre les indemnités et cotisations sociales des élus

La cotisation au SICTIAM auquel le SIVAAD adhère ainsi que les prestations d'hébergement en mode SAAS des différents logiciels métiers (Agysoft Marco, gestion financière et ressources humaines).

Chapitre 66 (charges financières)

Pas d'emprunt en cours

Chapitre 68 (Dotations aux provisions)

Comme indiqué lors du vote du budget primitif et en vertu de l'article L2321-2 du CGCT, rendant ***certaines provisions obligatoires***, une provision de 40 000 € a été réalisée à ce chapitre en complément d'un contentieux en cours.

Chapitre globalisé 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Dotations aux amortissements de l'exercice

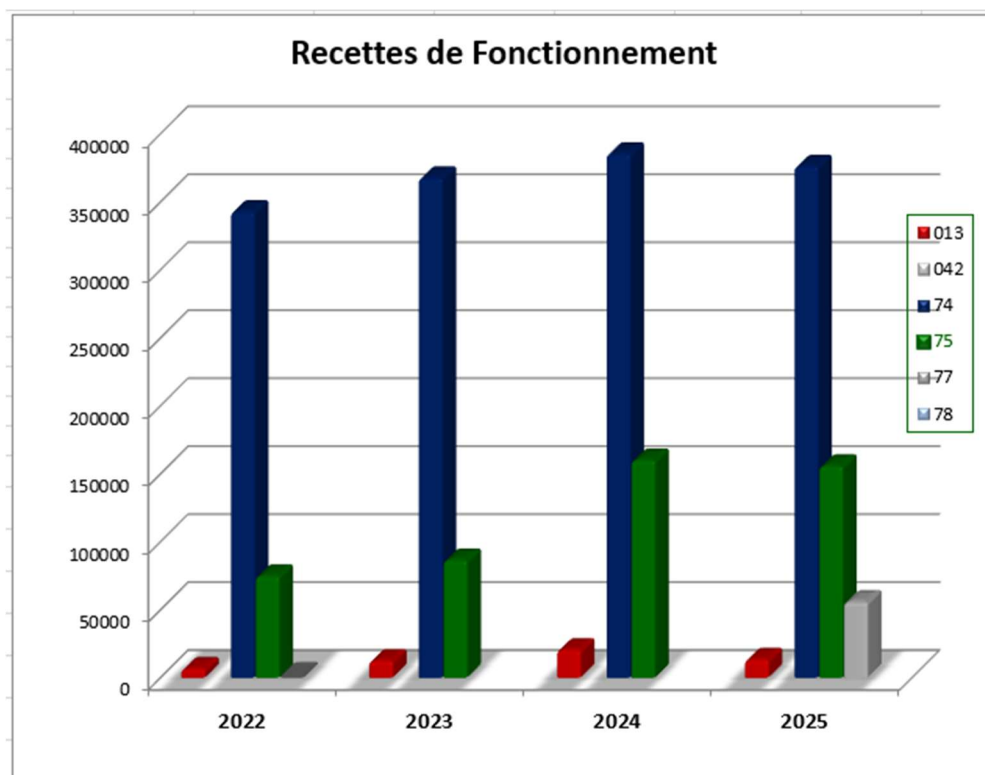
Ecritures relatives à la vente des garages (pour transfert en investissement)

Le total général des dépenses de fonctionnement pour 2025 s'élève à 634 125 €

A-2) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre/Année	2023	2024	2025
013	11 627	19 625	12 534
042			
74	366 746	348 369	375 212
75	85 606	159 114	154 876
77			55 000
78			
Total Général	463 979	563 108	597 622

013	<i>Atténuations de charges</i>
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>
74	<i>Dotations, subventions et participations</i>
75	<i>Autres produits divers de gestion courante</i>
77	<i>Produits exceptionnels</i>
78	<i>Reprise sur amortissements et provisions</i>



Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20260227-2026AG2702_1-AU
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Les recettes de fonctionnement du Syndicat se composent essentiellement des participations des adhérents.

Chapitre globalisé 013 (Atténuations de charges)

En 2025, on trouve à ce chapitre le remboursement par l'assurance statutaire des indemnités journalières d'un agent en accident de trajet puis à temps partiel thérapeutique

Chapitre 74 (Dotations, subventions et participations)

Participations des adhérents au SIVAAD

Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante)

Ecritures de régularisation du prélèvement à la source (gestion des arrondis)

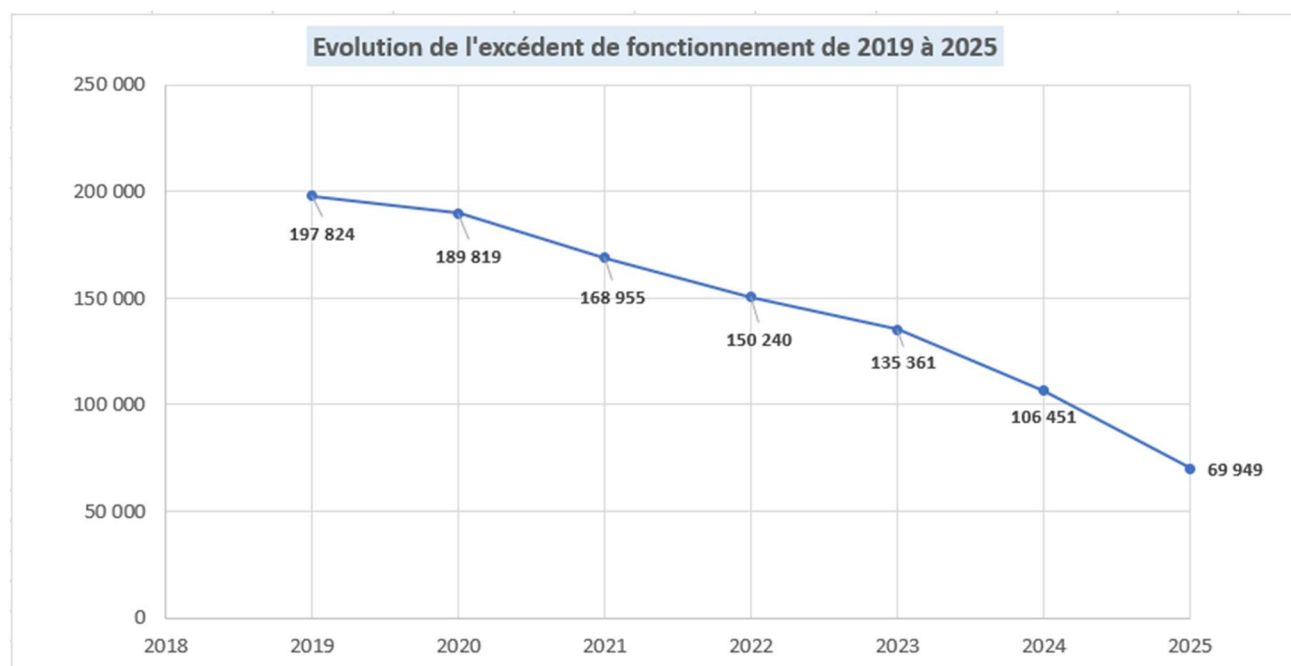
Participations des adhérents du Groupement

Chapitre 77 (Produits exceptionnels)

On trouve à ce chapitre, les écritures de cession relatives à la vente des garages (pour transfert en investissement)

Le total général des recettes de fonctionnement pour 2025 s'élève à 597 622 €

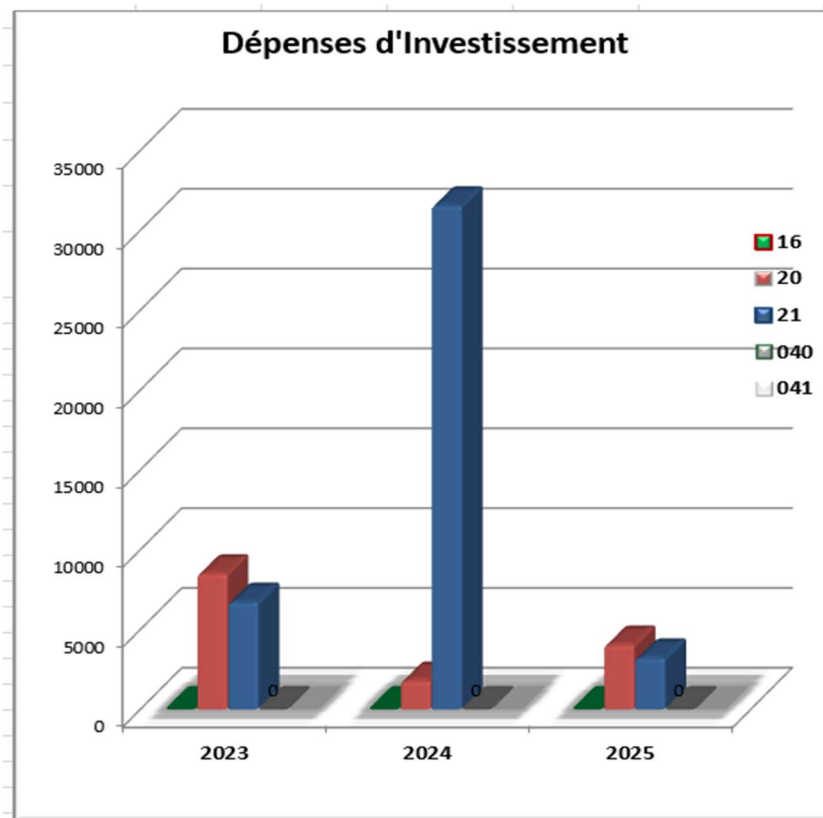
<i>Pour information</i> <i>R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>	106 451,37 €
--	---------------------



Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20260227-2026AG2702_1-AU
Date de réception préfecture : 02/03/2026

B) Évolution des dépenses et des recettes d'Investissement de 2022 à 2025 (Comptes Administratifs sans R.A.R)

B-1) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Chapitre	2023	2024	2025
16	0	0	0
20	8 386	1 679	3 929
21	6 617	31 437	3 118
040	0	0	0
041	0	0	0
Total général	15 003	33 116	7 047

16	Emprunts et dettes assimilées
20	Immobilisations incorporelles
21	Immobilisations corporelles
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections
041	Opérations patrimoniales

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20260227-2026AG2702_1-AU
Date de réception préfecture : 02/03/2026

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors restes à réaliser)

En 2025, le dossier de sinistre en RH a retardé le projet immobilier dans sa phase achat.

Les garages ont été vendus et les bureaux actuels du Siège du SIVAAD ont été mis en vente et le compromis a été signé.

Il a été décidé d'une vente longue afin de permettre la recherche de nouveaux locaux, mais surtout d'avoir une vision plus précise de l'issue du sinistre en cours.

Peu de dépenses d'investissement ont été réalisées en 2025, uniquement celles nécessaires à un bon fonctionnement.

Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées)

Plus d'emprunt en cours

Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles)

Licences pour mise à jour des logiciels de Gestion Financière et Ressources Humaines

Module de dématérialisation des procédures AWS/AGYSOFT Marco.

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles)

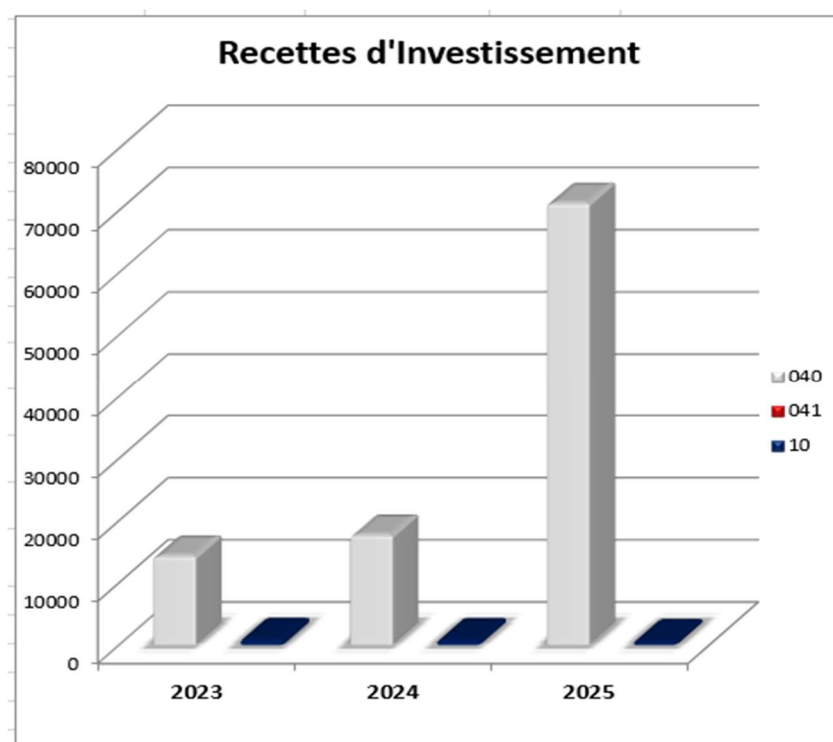
Remplacement d'un poste informatique, achat d'écrans et d'un onduleur.

Chapitre 040 (Opérations d'ordre de transfert entre sections)**Chapitre 041** (Opérations patrimoniales)

Le total général des dépenses d'investissement pour 2025 s'élève à 7 047 €

B-2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	2023	2024	2025
040	14 082	17 439	70 930
041			
10	774	688	469
Total général	14 856	18 127	71 399



040	Opérations d'ordre de transfert entre sections
10	Dotations, fonds divers ... (FCTVA, excédents capitalisés...)
041	Opérations patrimoniales

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre globalisé 040 (Opérations d'ordre de transfert entre sections)

Dotations aux amortissements : 15 930 € en 2025

Recette de la vente des garages (avec plus-value) : 55 000 €

Chapitre 10 (Dotations, fonds divers et réserves)

FCTVA : 469 € en 2025

Le total général des recettes d'investissement pour 2025 s'élève à 71 399 €

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	40 979,19 €
---	--------------------

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20260227-2026AG2702_1-AU
Date de réception préfecture : 02/03/2026

C) ÉTAT DE LA DETTE

- NÉANT : Aucun emprunt en cours

III. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026

LES PRÉVISIONS POUR 2026

Le budget 2026 qui vous sera présenté lors de la prochaine assemblée générale fera preuve d'un maximum de rigueur dans un contexte qui n'épargne pas les collectivités territoriales.

Les dépenses seront particulièrement limitées et strictement celles nécessaires à la gestion du Syndicat.

L'élaboration budgétaire prévoit, en investissement, l'achat de bureaux pour le siège du Syndicat.

En 2026, les élections municipales qui se déroulent en Mars seront suivies dans les semaines suivantes du renouvellement du Bureau Syndical du SIVAAD.

Les délégués seront destinataires, début Mars, des modalités relatives à l'organisation des élections du Syndicat.

A) Les dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement figurant au chapitre 011 comprennent les charges à caractère général (énergie, entretien, fournitures diverses, achat d'unités de publication des appels d'offres, maintenance...) mais également l'organisation de réunions à destination des adhérents.

La réunion de déploiement des marchés divers, en présence des fournisseurs, des acheteurs des collectivités et des élus a eu lieu le 6 Février 2026 à la Salle Couros à LA VALETTE du VAR.

Le SIVAAD a également organisé une nouvelle session de formation certifiante aux produits biocides le 8 janvier 2026.

Une session de préparation culinaire à destination des cuisiniers des restaurants scolaires a eu lieu le 21 janvier 2026 à SOLLIÈS TOUCAS et une autre session est prévue début Mars.

D'autres réunions, dont la réunion technique à PIERREFEU, sont en cours de programmation.

LE PERSONNEL : Évolution des effectifs et de la rémunération pour 2026Les effectifs : **6 agents titulaires**

1 Attaché Principal

2 Rédacteurs (dont 1 en CITIS)

3 Adjoints administratifs dont 1 en CITIS (contentieux en cours)

La rémunération :Traitement indiciaire : Montant prévisionnel au 64111 = 201 000 €

Adjoints : indices majorés de 369 à 435

Rédacteurs : indices majorés de 482 à 592

Attachés : indice majoré 811

Rémunérations (non titulaires) : Montant prévisionnel au 64131 = 8 000 €Indemnité de résidence, supplément familial : Montant prévisionnel au 64112 = 7 500 €Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) : Montant prévisionnel au 64113 = 3 500 €Régime indemnitaire IFSE/CIA : Montant prévisionnel au 64118 = 88 000 €Autre personnel extérieur (intérim) : Montant prévisionnel au 6218 = 0 €Le temps de travail

Temps complet (de 35 à 39 h avec RTT) pour tous les administratifs

Les montants indiqués prennent en compte les modifications réglementaires (avancement échelon, augmentation des cotisations CNRACL, prise en charge d'un agent en CITIS avec maintien intégral de la rémunération en attente du règlement du contentieux en cours).

B) Les recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du Syndicat se décomposent de la manière suivante :

- Les participations des adhérents au SIVAAD et au Groupement qui constituent la majeure partie des recettes
- L'excédent de fonctionnement reporté (002) figurant au CFU (Compte Financier Unique)

Dans le contexte actuel de rigueur budgétaire demandée aux collectivités territoriales, le SIVAAD a décidé de maintenir en 2026 les taux de cotisations 2025 à savoir :

LA PARTICIPATION DES ADHÉRENTS PRÉVUE POUR 2026

Elle sera établie conformément aux Statuts adoptés et validés par la Préfecture en 2011, sur la base des réalisations 2025 et du recensement de la population au 01/01/2026 paru sur l'INSEE.

➤ Participation au fonctionnement du SIVAAD

- Une part fixe par habitant : 0,50 € (pour info : *0,50 € en 2025)
- Une part variable sur les achats réalisés en 2025 : 2,90% (pour info : 2,90% en 2025)
- Un Bonus à la commande selon la moyenne des achats/habitants de la commune et la consommation moyenne/habitant de l'ensemble des adhérents (27€ en 2026)

➤ Participation à la mutualisation des coûts de fonctionnement du GROUPEMENT de Commandes

- Adhérent SIVAAD : 0,80 % sur la totalité des achats réalisés en 2025
(pour info : * 0,80 % l'an dernier)
- Non Adhérent SIVAAD : 7,30% sur la totalité des achats réalisés en 2025
(pour info : * 7,30% l'an dernier)
- Collectivités ne pouvant adhérer (ou en cours d'adhésion) : 3,70%*
(pour info : * 3,70 % l'an dernier)

Les taux proposés ci-dessus seront votés lors de l'Assemblée Générale (Taux SIVAAD) et de la Réunion plénière des adhérents (Taux Groupement) le 5 Mars 2026

Reçu de réception en préfecture
083-258301126-20260227-2026AG2702_1-AU
Date de réception préfecture : 02/03/2026

RECENSEMENT POPULATION au 1er Janvier 2026

Communes adhérentes au SIVAAD

* Communes adhérentes uniquement au Groupement de Commandes

<u>COMMUNES ADHÉRENTES</u>	Population totale au 1er janvier 2026*	PART FIXE SIVAAD (0,50 € /hab)
BANDOL	8 378	4 189,00 €
BORMES	8 637	4 318,50 €
BRUE AURIAC	1 487	743,50 €
CALLAS	2 162	Non adhérent
CARCÈS	3 604	1 802,00 €
CARQUEIRANNE	9 557	Non adhérent
CAVALAIRE	8 202	4 101,00 €
CHATEAUDOUBLE	490	245,00 €
ÉVENOS	2 434	1 217,00 €
FAYENCE	6 241	3 120,50 €
FIGANIÈRES	2 818	1 409,00 €
FLASSANS	3 764	1 882,00 €
GASSIN	2 744	1 372,00 €
LA CADIÈRE	5 771	Non adhérent
LA CROIX VALMER	3 951	1 975,50 €
LA FARLÈDE	10 162	5 081,00 €
LA GARDE FREINET	1 905	952,50 €
LA LONDE	10 707	5 353,50 €
LA VALETTE	23 950	11 975,00 €
LE BEAUSSET	10 418	5 209,00 €
LE CANNET DES MAURES	5 211	Non adhérent
LE LAVANDOU	6 712	3 356,00 €
LE PRADET	11 141	5 570,50 €
LE RAYOL CANADEL	652	326,00 €
LE REVEST	4 139	2 069,50 €
LE THORONET	2 678	1 339,00 €
LE VAL	4 422	2 211,00 €

<u>COMMUNES ADHERENTES</u>	Population totale au 1er janvier 2026*	PART FIXE SIVAAD (0,50 € /hab)
MONTFERRAT	1 728	864,00 €
MONTFORT SUR ARGENS	1 480	740,00 €
OLLIOULES	14 796	7 398,00 €
PIERREFEU	6 187	3 093,50 €
PIGNANS	4 896	2 448,00 €
PUGET VILLE	4 659	2 329,50 €
RAMATUELLE	1 921	960,50 €
RIANS	4 306	2 153,00 €
SAINT CYR	11 899	5 949,50 €
SAINT MANDRIER	6 116	3 058,00 €
SAINT MAXIMIN	18 413	9 206,50 €
SAINT TROPEZ	3 649	1 824,50 €
SAINT ZACHARIE	5 951	2 975,50 €
SAINTE MAXIME	14 260	Non adhérent
SANARY	18 793	9 396,50 €
SIX FOURS	37 643	18 821,50 €
SOLLIÈS PONT	12 637	6 318,50 €
SOLLIÈS TOUCAS	6 372	3 186,00 €
SOLLIÈS VILLE	2 547	1 273,50 €
TOURRETTES	3 018	1 509,00 €
TOURVES	5 287	2 643,50 €
VIDAUBAN	12 763	6 381,50 €
TOTAL POPULATION 2026 (SIVAAD + COMMUNES GROUPEMENT)	361 658	
TOTAL POPULATION SIVAAD POUR PARTICIPATION 2026*	324 697	162 348,50 €
Rappel pour INFO TOTAL POPULATION SIVAAD PARTICIPATION 2025	321 338	160 669,00 €
* à partir du recensement INSEE du 1er Janvier 2026 (Populations légales Référence 01/01/2023)		

C) Les dépenses d'investissement prévues en 2026

Les Restes à réaliser de 2025 : Néant

Les Prévisions 2026

L'élaboration budgétaire pour 2026 prévoit l'achat du nouveau siège social suite à la vente des bureaux actuels et des garages.

Les prévisions d'investissement se décomposent donc de la manière suivante :

- **2051 : 6 000 €** (Logiciels et progiciels divers modules)
- **21318 : 355 831 €** (Prévision pour achat locaux pour Siège du SIVAAD)
- **21351 : 6 000 €** (Agencement divers nouveaux locaux)
- **21838 : 15 000 €** (Remplacement matériel informatique, serveur, postes écrans)
- **21848 : 5 000,14 €** (Matériel de bureau et mobilier divers)

D) Les recettes d'investissement prévues en 2026

Les recettes d'investissement prévues au Budget 2026 sont les suivantes :

- FCTVA (4 500 €)
- Dotation aux amortissements (18 000 €)
- Produits de cession d'immobilisations (la vente du siège actuel du SIVAAD à 260 000 € nets vendeur)
- Excédent d'investissement reporté (Compte Financier Unique 2025 : 105 331,14 €)

Synthèse des éléments prévisionnels du Budget Primitif 2026

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	011 Charges à caractère général	104 845 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	69 949 €
	012 Charges de personnel, frais assimilés	442 200 €	74 Dotations et participations (Participations SIVAAD)	382 630 €
	65 Autres charges de gestion courante (Indemnités élus, hébergement logiciels ...)	82 800 €		
	66 Charges financières (intérêts du prêt)	0 €	75 Autres produits de gestion courante (PAS + Participations Groupement)	195 266 €
	68 Dotations aux provisions (semi budgétaires)	0 €	013 Atténuations de charges	0 €
	042 Opération d'ordre de transfert entre section (dotations aux amortissements et provisions)	18 000 €		
INVESTISSEMENT	RAR Restes à réaliser de l'exercice	0 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section (amortissements)	18 000 €
	20 Immobilisations incorporelles (logiciels ...)	6 000 €	024 Produits de cession immobilisations	260 000 €
	21 Immobilisations corporelles (mobilier, matériel bureautique, informatique..)	381 831 €	10 FCTVA	4 500 €
			16 Emprunts et dettes assimilées	€
			001 Excédent d'investissement reporté	105 331 €
Total		1 035 676 €	1 035 676 €	

L'adhésion au Groupement de commandes de nouvelles entités ces dernières années a permis, en 2025, la réalisation d'un volume d'achats très important.

Ce volume d'achat, élément primordial de l'équilibre du budget du Syndicat, permet de maintenir les taux de cotisation des adhérents 2026 identiques à ceux de 2025.

Le SIVAAD déploie toujours plus d'efforts afin d'obtenir les meilleures conditions de prix, de qualité et de services à ses adhérents.

Les éléments budgétaires qui seront présentés lors de l'Assemblée Générale du 5 Mars 2026 seront établis sur la base des éléments ci-dessus.

Le présent rapport sera soumis au vote lors de l'assemblée générale du 24 Février 2026.